21.06.2010 – 10:34 Uhr

Les sociétés d'assurance maladie du Groupe Mutuel se réorganisent / 4 sociétés au lieu de 15, pour répondre aux besoins des assurés

Martigny (ots) -

- Indication: L'annexe de la réorganisation Groupe Mutuel peut être téléchargées gratuit en format pdf sous: http://presseportal.ch/fr/pm/100000969 -

D'ici le 1er janvier 2011, les assureurs maladie du Groupe Mutuel Association ont décidé de se regrouper en 4 sociétés d'assurance maladie de base, au lieu de 15 actuellement. Cette réorganisation vise à simplifier la structure du Groupe Mutuel, tout en consolidant l'excellente assise financière qui caractérise ses entreprises. Les nouvelles entités auront toutes un effectif supérieur à 150'000 assurés et bénéficieront ainsi d'une obligation minimale de fonds propres de 10%, au lieu de 15 et 20% à laquelle elles étaient astreintes jusqu'ici. Avec leur taux moyen actuel de 18,4%, il en résultera une marge de man?uvre plus importante pour poursuivre une politique de primes raisonnable à l'intention de tous les assurés. Dans le domaine des assurances complémentaires, le Groupe Mutuel comprendra dorénavant une nouvelle société, Mutuel Assurances SA, dévolue plus particulièrement aux assurances collectives.

Avec 18,4% de fonds propres, les assureurs maladie du Groupe Mutuel et leurs 900'000 assurés de base bénéficient d'une excellente assise financière dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Il en va de même pour le domaine des assurances complémentaires dont les primes sont stables depuis onze ans. Afin de garantir un développement constant d'excellentes prestations aux assurés et pour permettre de poursuivre, sur la durée, une politique de primes raisonnable, les 15 assureurs de base membres du Groupe Mutuel ont décidé de se regrouper sous quatre entités nouvelles: Mutuel Assurance Maladie SA, Avenir Assurance Maladie SA, Philos Assurance Maladie SA et Easy Sana Assurance Maladie SA. Quant aux assurances complémentaires, elles seront gérées par deux entités: Mutuel Assurances SA, nouvellement créée, pour traiter les assurances collectives et Groupe Mutuel Assurances GMA SA, déjà existante, pour les assurances individuelles.

Avec cette réorganisation, ces quatre assureurs maladie membres du Groupe Mutuel seront soumis au même niveau minimal de fonds propres (réserves) prescrit par la loi, soit 10%. Le niveau moyen global des fonds propres AOS des assureurs du Groupe Mutuel étant de 18,4%, soit 84% de plus que la norme minimale exigée, cela permet de poursuivre sur la voie d'une politique de primes concurrentielles. Les fonds propres et les provisions de la nouvelle entité spécialisée dans les assurances complémentaires affichent, pour leur part, un taux de 100%, soit quelque 400 millions de francs pour un chiffre d'affaires de près de 400 millions de francs également. Cette situation, parmi les meilleures de la branche, permet d'envisager, pour les assurés, une grande stabilité des primes sur le long terme.

Par ailleurs, ces mesures ne changent rien à la relation des assurés avec leur caisse maladie, membre du Groupe Mutuel. La réorganisation n'a également aucune incidence sur les places de travail au sein du Groupe Mutuel, au nombre de 1'400 unités équivalant plein temps. Elle offre en revanche de très bonnes perspectives en matière de politique de primes et de développement des affaires. Les assureurs membres du Groupe Mutuel ont, en effet, réalisé un excellent exercice 2009, dégageant un résultat de 89,8 millions de francs dans un contexte très tendu qui a vu d'importants

acteurs de la branche plonger dans les chiffres rouges. Ils n'ont donc pas besoin - comme annoncé déjà lors de la publication de ces résultats - d'effectuer de rattrapage pour la reconstitution de réserves.

La réorganisation prépare également bien le Groupe Mutuel aux nouvelles contraintes légales et réglementaires qui vont intervenir dans le domaine de la santé et de l'assurance maladie, ces prochaines années. La société vie et les deux fondations de prévoyance professionnelle ne sont pas concernées par cette démarche.

Cette réorganisation s'est faite d'entente avec les différentes autorités de surveillance compétentes, OFSP, FINMA, DFI et qui doivent encore donner leur approbation définitive.

Contact:

Yves Seydoux
Responsable Communication Groupe Mutuel
Groupe Mutuel
Rue du Nord 5
1920 Martigny
Tél.: +41/58/758'39'15
Fax: +41/58/758'31'29
Mobile: +41/79/693'25'64
E-Mail: yseydoux@groupemutuel.ch
Internet: www.groupemutuel.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000969/100605773 abgerufen werden.